

De l'urgence à la reconstruction : passer par H.A.I.T.I.

PIERRE DUQUESNE

Ambassadeur chargé des questions économiques
de reconstruction et de développement

Le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier et la crise qui l'accompagne ont conduit aux mêmes interrogations qu'à l'accoutumée sur l'ampleur et la qualité de l'aide d'urgence, le rôle respectif des organisations non gouvernementales (ONG) et des États, la capacité des autorités du pays frappé, la coordination entre les bailleurs, la réalité des promesses faites... Mais cette catastrophe naturelle, contrairement à d'autres, a aussi permis d'engager une véritable réflexion stratégique sur le développement d'Haïti : dès le 13 janvier, les commentateurs relevaient que les conséquences du séisme ne tenaient pas tant à sa magnitude qu'aux faiblesses institutionnelles de l'État haïtien et qu'il ne s'agissait pas seulement de reconstruire (des bâtiments et des logements, à l'identique) mais de construire (des institutions et une économie). Cette prise de conscience d'une certaine temporalité n'a malheureusement pas empêché que, six mois après le séisme, l'ensemble des commentateurs ait considéré que la reconstruction était au point mort...

Le cas haïtien a subsidiairement permis de tester la capacité de réponse de la France, en coordination avec les autres acteurs, à un drame touchant certes un pays théoriquement proche, mais que l'opinion publique de notre pays connaissait finalement mal et où aucun de nos chefs d'État ne s'était rendu depuis l'indépendance en 1804... avant la visite du président de la République le 17 février dernier. Selon le mot d'un géographe français d'origine haïtienne (Jean-Marie Théodat), « avec ce séisme, la France a renoué avec une partie de son histoire ». Les Français se sont mobilisés au-delà des gestes compassionnels. À l'initiative de Bernard Kouchner, l'État a créé une mission interministérielle pour la reconstruction d'Haïti (MIRH), qui a permis de mobiliser et de coordonner l'ensemble des acteurs français et d'insérer au mieux notre pays dans le dispositif international.

En partant du cas d'Haïti – mais sur la base d'expériences antérieures –, on conviendra que le passage de l'urgence à la reconstruction (qui doit caractériser une bonne gestion de crise)

exige de fixer des objectifs, de savoir aider le pays concerné, d'impliquer tous les acteurs, de penser la (re)construction autrement, de créer les structures adéquates. H comme hiérarchisation, A comme assistance, I comme inclusivité, T comme territoires, I comme institutions, c'est le chemin d'HAÏTI.

Hiérarchisation stratégique

Face aux besoins urgents (le séisme haïtien a fait au moins 250 000 morts, 300 000 blessés et 700 000 déplacés), la tentation est naturellement de vouloir tout faire tout de suite. Or la hiérarchisation des priorités est indispensable. Elle a conduit notre pays à indiquer dès le départ et à faire valider dès la première conférence internationale (Montréal, 25 janvier 2010) que le plus important n'était pas nécessairement l'évaluation des besoins (Post Disaster Needs Assessment – PDNA), mais la définition par les autorités haïtiennes, en lien avec la communauté internationale, d'une stratégie de développement, même imparfaite. Cet objectif a été atteint dans un laps de temps assez bref avec la présentation à la Conférence des donateurs de New York (31 mars 2010), dont la France a été coprésidente avec les principaux bailleurs, d'un Plan d'action pour le relèvement et le développement national (PARDN).

La hiérarchisation doit d'abord conduire à traiter les problèmes de manière ordonnée dans le temps. Même si le passage de la première urgence à l'aide humanitaire, puis à la reconstruction, enfin au développement, se fait dans une certaine continuité, le traitement des problèmes d'urgence ne peut s'opérer sans une vision de moyen-long terme, que l'on peut résumer ainsi : « Avant de reconstruire, il faut savoir où le faire et comment. » Le PARDN distingue ainsi, assez opportunément, trois périodes.

D'abord une période d'urgence, de six mois, qui implique de commencer à traiter l'énorme masse de déchets, de prendre des mesures sanitaires, d'organiser le retour des enfants dans les écoles, de relancer la production agricole et d'identifier les premiers sites de relogement. Au terme de cette période, même si tout est loin d'être fait, force est de constater que les prévisions pessimistes des premières semaines ne se sont pas avérées, même si deux éléments avaient peut-être été oubliés, mais se sont révélés cruciaux. D'une part, la nécessité de maintenir la sécurité quotidienne. Le rôle de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), renforcée par des contingents de divers pays, dont le nôtre, a été essentiel¹. D'autre part, la résilience du peuple haïtien et sa capacité à se prendre en main : le fait que les Haïtiens eux-mêmes aient participé aux opérations de sauvetage ou aient organisé la vie dans les camps de déplacés ne traduit pas un échec de la communauté internationale, mais une force du pays. Mais cette patience ne saurait être éternelle.

Ensuite, une période d'implantation (*sic*), de dix-huit mois, puis une autre de concrétisation de la reconstruction, de dix ans. À la conférence de Montréal, la communauté internationale s'est engagée pour une durée minimale d'une décennie : cela peut paraître largement théorique, mais c'est la première fois qu'un tel engagement est pris, qui sera naturellement testé.

Par grands domaines, le PARDN insiste sur les « refondations territoriales, économique, sociale et institutionnelle ». Les autorités haïtiennes ont progressivement affiné

1. Qu'il suffise simplement de rappeler que les problèmes de sécurité à court terme ont été quelque peu négligés en Afghanistan en 2001-2002.

leur réflexion grâce au dialogue engagé avec la communauté internationale : d'abord, sur le terrain, mais aussi à la faveur de diverses rencontres internationales, celles avec les acteurs non gouvernementaux décrites plus bas ou avec les hauts fonctionnaires préparant la conférence ministérielle de New York. Elles ont su infléchir leur discours, en mettant l'accent moins sur les infrastructures routières que sur l'ensemble des réseaux, également portuaires et aéroportuaires, et, plus encore, sur l'éducation et le développement du secteur privé. Les donateurs ont, plus que les autorités haïtiennes, souligné la nécessité du reboisement, l'accès aux services sociaux – Bernard Kouchner a obtenu que s'engage une réflexion sur la mise en place d'un système d'assurance-maladie –, la bonne gouvernance ou encore la politique universitaire.

Ces exemples montrent qu'il aurait été vain de limiter la réflexion à la simple reconstruction antisismique des bâtiments sans essayer de traiter les problèmes d'Haïti à la source et sur le long terme.

Assistance effective

Le travail minutieux des équipes du PDNA a conduit à une estimation des pertes de 7,9 milliards de dollars, soit 120 % du PIB (record malheureux pour une catastrophe naturelle) se décomposant en 4,3 milliards de dollars de destructions physiques *stricto sensu* (dont la moitié pour les logements) et 3,6 milliards de dollars de pertes économiques associées (diminution de production, d'emplois, de salaires...). Les besoins du pays sur longue période ont été estimés à 11,5 milliards de dollars (la moitié pour les secteurs sociaux) et à 3,9 milliards de dollars à deux ans : c'est cette somme que les Haïtiens venaient chercher

à la Conférence de New York. Les promesses de dons ont été supérieures : 5,3 milliards de dollars sur deux ans (et une dizaine de milliards à moyen terme). L'Union européenne et ses États membres constituent le premier donateur (1,6 milliard de dollars).

Cette comptabilisation est toujours contestable et contestée, les donateurs étant *a priori* suspectés de ne pas respecter leurs annonces. Pour la première fois s'agissant d'Haïti, ces promesses ont été supérieures aux demandes. Pour la première fois, surtout, et pour quelque pays que ce soit, un système de suivi des promesses de dons supervisé par les Nations unies a été mis en place sur Internet. Il ne saurait remplacer un suivi politique, non seulement d'ailleurs des engagements des donateurs, mais également de ceux du pays récipiendaire. L'expérience française de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien (Paris, décembre 2007), qui s'est traduite en près de trois ans par plus d'aide transférée que promise et plus de réformes accomplies qu'annoncées, montre que cela est possible.

Par ailleurs, l'aide purement financière des donateurs publics ne résume pas le soutien apporté à un pays non seulement en catastrophe humanitaire, mais en quête d'État. Même si elle a été moins élevée que pour le tsunami, l'aide de la société civile et des acteurs non gouvernementaux français a atteint entre 80 et 100 millions de dollars, les sommes équivalentes étant beaucoup plus conséquentes au Canada et aux États-Unis. Surtout, la construction d'un véritable État exige, au-delà de l'aide financière, de l'assistance technique, de l'expertise, ou encore de la formation qui ont également été promises par les bailleurs.

Pour ce qui la concerne, la France a annoncé, par la voix du président de la République, un effort budgétaire total de

326 millions d'euros (dont notre part dans le budget communautaire) sur deux ans. En sus d'une aide au budget haïtien de 20 millions d'euros par an (5 millions d'euros ayant été versés en avril et le solde de la tranche 2010 le sera avant la fin septembre), de certains projets de reconstruction, dont celui, emblématique, de l'hôpital universitaire d'État de Port-au-Prince, notre aide multiforme porte notamment sur l'aide à la mise au point d'un cadastre², la fourniture de véhicules de protection civile, la formation des étudiants et des fonctionnaires (en évitant l'exode des cerveaux), la mise à disposition d'assistants techniques dans les ministères haïtiens.

En dépit de l'émotion créée par le séisme, cette mobilisation n'aurait pas été possible sans la constitution dans les divers pays et institutions d'équipes dédiées (en France, la MIRH) bousculant quelque peu les habitudes et les traditions. La pérennisation de ces efforts sur une longue période dans un contexte budgétaire difficile pour l'aide publique au développement ne pourra s'opérer qu'avec une forte volonté politique des donateurs, elle-même largement tributaire de la détermination des autorités haïtiennes.

Inclusivité réelle

Si l'action décisive de quelques dizaines de dirigeants est nécessaire pour reconstruire et développer un pays, il est aujourd'hui indispensable d'associer une large palette d'acteurs non gouvernementaux à l'exercice de programmation et de mise en œuvre.

Lors de l'organisation par la France de la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan (juin 2008), une journée préparatoire avait été aménagée avec la société civile, pour l'essentiel des ONG travaillant en Afghanistan. À l'initiative de la France, l'exercice a été systématisé pour préparer la conférence de New York. Nous avons proposé aux États-Unis et aux Nations unies, qui parrainaient l'exercice (et aux autorités haïtiennes, initialement réticentes, comme l'avaient été leurs homologues afghanes), d'entendre, lors de quatre réunions préparatoires, les entreprises haïtiennes et étrangères (rassemblées à Port-au-Prince le 15 mars sous l'égide de la Banque interaméricaine de développement), les diasporas (à Washington, sous l'égide de l'Organisation des États américains, les 22 et 23 mars), les collectivités locales haïtiennes et internationales (à Fort-de-France, le 23 mars) et enfin les ONG du pays ou travaillant dans le pays (à New York, le 25 mars).

Toutes ces rencontres ont rassemblé plusieurs centaines de personnes, dont, comme souhaité, fort peu de représentants étatiques, et ont fait l'objet de travaux préparatoires intenses : les maires haïtiens ont produit un document stratégique, les ONG européennes se sont réunies à Bruxelles pour faire entendre une voix spécifique. En outre, les Nations unies ont organisé une enquête de terrain consistant à interroger près de 1 800 personnes dans le cadre de plus de 150 groupes. De toutes ces réunions préparatoires et de ce travail d'enquête, il a été fait rapport à New York par des représentants haïtiens et étrangers. Même si une certaine frustration s'est fait sentir, c'est la toute première fois qu'une conférence intergouvernementale de donateurs est ainsi précédée de discussions avec un tel nombre d'acteurs non gouvernementaux. Ces échanges

2. Il n'y en a pas en Haïti, alors que ce dispositif est indispensable non seulement pour envisager la reconstruction, mais aussi pour sécuriser les investissements privés, lever des ressources, redistribuer la richesse.

permettent des apports à la stratégie de développement, des rencontres entre acteurs du même type en dehors de la coordination toujours un peu heurtée sur le terrain, une meilleure efficacité de l'aide, voire la mise en commun de certaines ressources.

Derrière de naturelles différences de vues, des convergences ont émergé de ces exercices, qui pouvaient rejoindre les préoccupations des bailleurs et mettaient l'accent, sans doute plus que ne le faisait initialement le plan haïtien, sur les concepts de décentralisation et de déconcentration politiques, de décentralisation économique, sur le rôle de l'agriculture ou la nécessité d'une plus grande transparence et d'une meilleure gouvernance, pour ne pas dire lutte contre la corruption. Bien entendu, tous ces acteurs ont souhaité que l'exercice ne soit pas sans lendemain et pouvoir participer étroitement à la reconstruction elle-même.

Le reproche a pu être fait de ne pas avoir individualisé la participation des femmes haïtiennes à l'exercice. L'observation est légitime. Celles-ci ont été plus durement touchées que les hommes par le séisme lui-même (à 16 h 53, le 12 janvier, elles étaient nombreuses à la maison à préparer le dîner), portent la charge des déplacements de population ou du retard de reprise des écoles. D'une manière générale, la résilience du peuple haïtien est celle des femmes haïtiennes. Si l'aide d'urgence dans des catastrophes de ce genre doit bien sûr se concevoir prioritairement pour les femmes, la reconstruction ne peut se faire qu'avec elles et le développement pour l'essentiel par elles.

Cette association des acteurs non gouvernementaux a également été réalisée en France même. Pour la première fois, les ONG ont été régulièrement réunies au-delà de la gestion opérationnelle de la période de crise. Des rencontres ont été organisées pour remodeler

l'aide française et préparer les échéances internationales avec les ONG, les entreprises et les collectivités locales. Mieux encore, les acteurs non gouvernementaux ont été réunis à l'initiative de la MIRH. Ces réunions ont non seulement nourri la réflexion administrative et politique, mais également permis de présenter ici ou là une « offre française » (par exemple, dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement).

Quel que soit le futur d'Haïti, ou les autres catastrophes survenant dans d'autres pays, il sera impossible à l'avenir de ne pas continuer à impliquer, de manière structurée, les acteurs non gouvernementaux.

Territoires diversifiés

Dans ce pays concave qu'est Haïti, l'histoire politique et sociale est étroitement liée à la géographie. Dès le lendemain du séisme, il était clair qu'était condamnée la « république de Port-au-Prince », c'est-à-dire l'extrême concentration des pouvoirs, des richesses, des activités économiques et des élites en un seul lieu, regroupant ainsi le tiers de la population haïtienne. Il était clair aussi qu'il fallait réintégrer le « pays en dehors³ », c'est-à-dire les exclus du développement. Cette bonne volonté est toujours affichée par les autorités haïtiennes et résumée par l'objectif de décentralisation. Cette tâche ardue peut s'appuyer sur l'exode urbain constaté vers toutes les régions du pays. Si les réfugiés peuvent avoir une tendance naturelle à revenir vers leur lieu de départ, ce déplacement de population sans précédent (plus de 4 millions à l'échelle de la France...) est malheureusement une opportunité d'aménagement politique et économique du territoire.

3. Sous-titre de l'ouvrage de G. Barthélémy, *L'univers rural haïtien*.

Mais celle-ci pose de lourdes questions structurelles : s'agit-il de développer les villes proches de Port-au-Prince (Jacmel, Léogâne), elles-mêmes touchées à des degrés divers, ou les autres grandes villes (Cap-Haïtien, Gonaïves) qui n'ont pas été frappées ou enfin tenter de fixer dans les zones rurales (Plateau central) une partie de la population ? Probablement un peu des trois. Placé devant ce choix, le gouvernement haïtien a hésité entre le développement de six grands pôles ou de trois comme lui suggérait le secteur privé, s'appuyant sur des spécificités économiques pas toujours convenablement exploitées (tourisme, agriculture, petite industrie). Une idée s'est imposée : il n'y a aucune raison justifiant qu'Haïti ne puisse pas connaître un développement économique comparable à celui de la République dominicaine, sa voisine, dont le degré de développement était comparable il y a cinquante ans.

La France a poussé à (re)découvrir le rôle des collectivités locales sans lequel il ne saurait y avoir de véritable développement, en Haïti plus encore qu'ailleurs. L'idée a germé, mais sans malheureusement prospérer, d'affecter une partie de l'aide internationale aux collectivités locales. La coopération décentralisée entre collectivités locales des pays donateurs et leurs homologues d'un pays récipiendaire est également un facteur de développement durable, même si les moyens financiers de ces collectivités ne sont pas toujours à la mesure de leurs ambitions.

Le « pays en dehors » est enfin, dans le cas d'Haïti, la diaspora – 4 millions d'Haïtiens dans une vingtaine de pays, dont les transferts annuels représentent 20 à 25 % du PIB –, qui ne demande qu'à aider son pays d'origine, pour peu que soit mis fin à l'interdiction de la double nationalité et que soit garanti le cadre juridique des affaires.

Le séisme du 12 janvier a donc révélé, jusqu'à la caricature, l'impossibilité d'un développement économique autocentré. La catastrophe humanitaire a mis au jour la crise d'un modèle économique et politique.

Institutions solides

Si les économistes du développement ne sont pas totalement d'accord sur la forme que doivent prendre les institutions d'un pays en sortie de crise, nul ne doute plus aujourd'hui du rôle de l'État et de la nécessité de coordonner institutionnellement l'aide des bailleurs.

Le séisme qui a frappé Haïti a touché un pays qui commençait à connaître quelques succès, y compris en matière de gestion des finances publiques, et a condamné un modèle à la fois extrêmement centralisé et fort peu étatique. La première priorité institutionnelle en Haïti est donc de recréer, voire de créer de l'État. Les principales fonctions régaliennes sont à développer.

Avec 11 % du PIB, la collecte fiscale avant le 12 janvier était déjà l'une des plus faibles du monde. La direction générale des impôts a été décapitée par le tremblement de terre, mais la chute des recettes a été moins dramatique qu'attendue. Dans le nouveau programme qu'il a conclu avec Haïti, le FMI met à juste titre l'accent sur la nécessité d'augmenter les ressources internes, mais à un niveau qui reste limité : 13 % du PIB en 2013. Or l'augmentation des recettes fiscales est toujours un test important : elle témoigne de la détermination politique du gouvernement, elle réduit la dépendance à l'égard de l'aide extérieure, elle est nécessairement source de redistribution et de réduction des inégalités, elle oblige, enfin, à mettre au point des mécanismes transparents de gestion des finances publiques. Il est significatif, même

si cela peut paraître étrange, que le principal engagement pris par les entreprises privées haïtiennes à New York ait été celui de payer leurs impôts... Un autre domaine stratégique est la consolidation de la « chaîne pénale » (police, justice, prisons), qui repose donc largement sur les Nations unies.

Le défi lancé à Haïti est enfin de créer de l'État en dehors de Port-au-Prince : pas de décentralisation sans déconcentration, et pas de déconcentration sans formation de fonctionnaires territoriaux. L'assistance technique de tous les bailleurs est indispensable : elle est moins visible que les centaines de millions de dollars dépensées, mais plus porteuse de développement à long terme. Elle ne saurait se substituer à la constitution d'une administration solide et elle doit être tout autant coordonnée, sinon plus, que l'aide financière.

Comme le reconnaissent les autorités haïtiennes, le sous-développement du pays a largement des causes politiques : longues périodes de dictature ou d'impéritie des pouvoirs publics. On peut sans nul doute faire un lien entre le développement économique des années précédant le séisme et le fonctionnement plus normal des institutions politiques. 2010 devait voir se dérouler successivement les élections législatives au printemps et les présidentielles à l'automne. Les premières ont finalement été regroupées avec les secondes et devraient normalement avoir lieu fin novembre. Les préparer n'est pas une tâche facile : celle-ci s'effectue avec l'aide des Nations unies. La question traditionnelle s'est posée de savoir s'il convenait de les décaler, compte tenu de l'état du pays. Les organiser quand même paraît indispensable si l'on veut conforter l'idée que c'est aux Haïtiens eux-mêmes de décider de leur développement, de faire prendre des décisions parfois difficiles par des autorités légitimes, d'éviter les

traditionnelles divisions de ce pays. Sortir de crise et se développer passe aussi par le respect de règles démocratiques chèrement acquises.

La question institutionnelle se pose aussi aux bailleurs, pour ce qui concerne l'architecture de l'aide. Les échanges de la communauté internationale dès le lendemain du séisme ont malheureusement porté plus sur ces sujets que sur les objectifs de développement d'Haïti. La France a veillé à ce que le débat porte d'abord sur les fins et non sur les moyens. Il n'empêche que ces sujets sont importants.

En qui concerne la coordination des donateurs, l'idée s'est vite imposée de créer un fonds fiduciaire multibailleurs (désormais appelé Fonds pour la reconstruction d'Haïti – FRH), mais une controverse assez longue, et à dire vrai assez vaine, a opposé les tenants du modèle créé pour l'Afghanistan – sous l'égide de la seule Banque mondiale – à celui de la solution retenue pour l'Irak – avec deux « fenêtres » : l'une gérée par la Banque mondiale, l'autre par les Nations unies. Le « modèle afghan » a finalement été retenu, certes grâce au soutien des États-Unis, mais surtout parce que les Nations unies ont toujours quelques difficultés à revendiquer la coordination de l'aide internationale quand elles n'arrivent pas à faire parler d'une seule voix ou agir en harmonie ses multiples agences ou institutions spécialisées... Une question plus centrale a été posée à l'initiative de la France : le FRH devait-il servir de réceptacle uniquement à de l'aide-projet ou également à de l'aide budgétaire ? La seconde solution l'a heureusement emportée, qui permet à des bailleurs, traditionnellement réticents à l'égard de l'aide budgétaire, d'y procéder avec toutes les garanties de bonne gestion financière offertes par la Banque mondiale. La question des frais de gestion du FRH pour l'aide-projets demeure, en revanche, en débat.

La coordination du côté du pays récipiendaire de l'aide est également un enjeu majeur. Cette fonction peut être théoriquement assurée par le Premier ministre (quand il y en a un), le ministre des Finances ou celui de la Planification/Coopération. Dans le cas particulier d'Haïti, une analogie a été faite (pas totalement pertinente) avec le dispositif retenu par l'Indonésie après le tsunami : la création d'une agence de développement est apparue indispensable pour forcer la nécessaire coordination haïtienne. Mais comme il était difficile d'envisager sa création *ex nihilo*, une solution transitoire originale a été retenue, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), organe hybride qui exerce à la fois des fonctions de type « conseil d'administration » (26 membres votants, à parité haïtiens et étrangers) et des fonctions exécutives (instructions et décisions sur les projets). Cette commission coprésidée par le Premier ministre haïtien et l'ancien président américain Clinton doit céder la place à une véritable agence de développement purement haïtienne à l'automne 2011. Le modèle aurait pu apparaître comme une mise sous tutelle internationale d'Haïti. Pour le moment, ses avantages l'emportent sur cet inconvénient : son existence force la coordination de chacun (du côté haïtien sont représentés non seulement l'exécutif, mais aussi le législatif, le judiciaire, le secteur privé et les ONG), elle rassure les contribuables (notamment américains), elle maintient la dynamique de reconstruction. Le principal écueil à éviter sera que cette commission, ou demain la future agence, ne constitue une administration trop puissante, voire un contre-gouvernement. Si cet écueil est évité, cette solution pourrait faire école.

Une salutaire prise de conscience

Le cas d'Haïti illustre jusqu'à la caricature les défaillances endogènes conduisant à la persistance du sous-développement : indécision politique, inégalités extrêmes, inefficacité administrative, centralisation économique et politique, absence d'intégrité financière, indifférence internationale... À part l'ouverture commerciale forcée pour les produits agricoles (sujet majeur néanmoins), il est difficile d'imputer à la communauté internationale les difficultés de la situation haïtienne avant le séisme, ce qu'au demeurant les autorités du pays reconnaissent bien volontiers. D'ailleurs, les premiers progrès étaient constatés avant le tremblement de terre, du fait des politiques menées depuis 2004.

Le séisme aura permis une formidable prise de conscience. L'ampleur de la crise, pas seulement humanitaire, qu'il a provoquée a ému les opinions publiques occidentales et poussé leurs dirigeants à agir. Les élites haïtiennes qui, pour la première fois, ont été durement touchées par une catastrophe naturelle ont pris conscience de leurs responsabilités. Dès le départ, chacun a convenu que ce drame pouvait constituer une opportunité. L'absence de crise alimentaire et sanitaire ne suffit pas naturellement à calmer les impatiences légitimes de ceux qui vivent encore dans des abris de fortune. Mais le pari collectif fait lors des multiples rencontres internationales demeure : ne pas se contenter d'un simple « replâtrage », mais développer durablement le pays.

Haïti constituera un cas d'école. La réussite au bout du chemin d'HAÏTI exige que ni la communauté internationale, ni les Haïtiens eux-mêmes ne retombent dans les ornières habituelles. Nul ne peut le garantir, mais chacun s'est donné les moyens pour que la réussite et l'exemplarité soient le résultat de la mobilisation de tous. ■